

Mardi 15 février 2022

Lettre d'opinion

Par :

Gaëtan Roussy

Président de l'Association des psychologues du Québec

Dre Jenilee-Sarah Napoléon

Vice-présidente de l'Association des psychologues du Québec

**Réseau public de la santé :
Comment attirer et retenir les doctorants en psychologie**

Depuis plusieurs années, l'Association des psychologues du Québec prévient la population et nos gouvernements qu'il y aura pénurie de psychologues dans le réseau public de la Santé. Selon les prévisions, l'État devra embaucher quelque 900 psychologues supplémentaires d'ici 2027. Pour y arriver cependant, plusieurs obstacles devront être surmontés dont celui de la relève. Notre Association appuie l'intention du Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, le Dr Lionel Carmant, d'encourager les doctorantes et doctorants en psychologie à œuvrer dans le réseau public. Plusieurs de ces professionnels sont intéressés, mais ils doivent tout d'abord être assurés de pouvoir travailler dans des conditions adéquates, ce qui implique de faire partie des processus décisionnels en matière d'évaluation des besoins et des services requis, de pouvoir établir la durée d'un suivi, de recevoir un salaire conséquent de leur formation, d'obtenir le respect de leurs actes réservés, et que l'on tienne compte de leurs recommandations, de leur expertise... C'est leur avenir et la santé de la population qui sont en jeu!

Or, les psychologues qui œuvrent actuellement dans le réseau public de la Santé déplorent depuis des années ne pas avoir les conditions de travail et le salaire requis pour y exercer leur profession convenablement. À titre d'exemple, l'écart salarial entre le secteur privé et le secteur public est d'environ 30%. Pour cette raison, entre autres, plusieurs psychologues ont quitté le réseau de la Santé, et l'exode se poursuit. Les années passent et les problématiques dénoncées ne sont toujours pas rajustées sérieusement malgré l'urgence grandissante de la situation. L'une des questions soulevées ici est le fait qu'en raison de la pénurie de psychologues actuelle, évaluée à environ 470, les doctorants et les jeunes psychologues n'auront pas accès aux

expériences de stage, aux secteurs de pratique et aux superviseurs dont ils auront besoin. La pandémie n'a fait qu'empirer cette situation alors qu'environ 20 000 personnes sont actuellement en attente d'un suivi en santé mentale. De plus, lorsqu'on demande aux psychologues actuellement présents du réseau de superviser les doctorants, leurs listes de tâches ne sont pas nécessairement rajustées en conséquence. La supervision adéquate des stages demande temps, qualité de présence et suivi régulier.

Si on veut combler le déficit de psychologues en engageant davantage de doctorants en psychologie, les besoins prévisibles de ceux-ci doivent être considérés prioritairement, afin d'atteindre l'objectif visé. Plusieurs doctorants souhaitent travailler dans le réseau public, car les expériences y sont particulières, riches, profitables, et ouvrent sur divers horizons. Le travail en équipe multidisciplinaire les intéresse également. Mais en raison des conditions de travail actuelles du réseau de la Santé, 75% des nouveaux diplômés choisissent d'exercer dans le secteur privé à la suite de leurs études. Des 25% qui choisissent le secteur public, plus de 40% d'entre eux le quittent au cours de leurs 5 premières années de pratique...

L'Association des psychologues du Québec cherche de toutes les façons à faciliter l'application concrète du Plan d'action en santé mentale qui a été déposé le 25 janvier dernier par le Ministre Carmant. Et c'est justement pour ce motif que nous insistons pour obtenir des changements majeurs dans le réseau de la Santé. Les jeunes psychologues en formation ou finissants sont trop primordiaux et essentiels à nos yeux pour qu'on néglige de leur offrir les conditions de travail adéquates et le salaire qu'ils méritent, conformes à leur formation, leur expertise, leurs talents et leur mérite, ainsi que pour leurs aînés, dont le support leur est nécessaire. Nous devons tenir compte de l'aspiration immense que ressentent nos jeunes collègues en rectifiant les décisions arbitraires de certaines administrations.

Ces administrations doivent assumer une fois pour toutes leurs responsabilités et régler d'urgence le problème de la pénurie de psychologues, en s'informant notamment de ce qu'est le travail des psychologues, l'évaluation psychologique, l'évaluation des troubles mentaux, et la psychothérapie en particulier, car elles semblent les méconnaître. Par ailleurs, elles ne doivent plus imposer des règles et des conditions de travail incompatibles avec les actes professionnels particuliers des psychologues seniors et des doctorants. Il faut donc impliquer les psychologues dans les centres décisionnels et respecter leurs actes réservés par la loi. Il faut également leur permettre de déterminer la durée des suivis, considérer leurs recommandations quant aux besoins de l'usager, utiliser régulièrement leur expertise, et leur offrir un salaire en fonction de leur formation. Le respect de tous les professionnels et leur implication collaborative est une valeur essentielle du Plan d'action en santé mentale; cela doit se constater concrètement. Le ministre Carmant a répété qu'il souhaite offrir le bon service, au bon moment, par le bon professionnel. Nous recommandons ici des solutions concrètes pour que son souhait se réalise.

FIN